

AVIS DE MODIFICATION D'UN CONTRAT D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare d'Avignon Centre (84008)

La convention d'occupation signée le 3 février 2025 entre SNCF Gares & Connexions et la société SAS CAFE DE MARIE pour une durée de sept (7) ans, pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à/aux activité(s) listé(es) ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 1 signé en date du 9 avril 2026.

« Vente à emporter ou à consommer sur place de produits de restauration »

Cet avenant, dont l'objet est d'accorder la sous-occupation à un sous-occupant conformément à ce qui a été prévu dans la convention, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.